

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3281

présenté par

M. Rimane, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Chailloux, M. Chassaingne, M. Dharréville,  
 Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,  
 M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,  
 M. William et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	500 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	500 000
<b>TOTAUX</b>	500 000	500 000
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	200 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	200 000
<b>TOTAUX</b>	200 000	200 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le programme Cadres d'avenir pour Mayotte en Guyane. Il vise à tirer les conséquences de la mesure 48 du Comité interministériel des outre-mer du 18 juillet dernier.

L'extension à la Guyane s'explique par différents facteurs :

D'une part, en Guyane, un taux de chômage des jeunes s'élevant à 26 % en moyenne en 2022 (contre 16,9 % dans l'hexagone) et un départ des natifs important s'élevant à 30 % des départs. Parallèlement, le territoire est confronté à une hausse annuelle moyenne de 2,2 % de ses habitants sur la dernière décennie, ce qui suppose de forts besoins en formations qui ne peuvent toujours être absorbés localement ;

D'autre part, le territoire a besoin du retour de jeunes formés dans les métiers d'encadrement intermédiaires et supérieurs afin à la fois de couvrir les besoins locaux en termes de développement économique et social.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 500 000 € des AE et 200 000 € des CP de l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »
- Une diminution de 500 000 € des AE et 200 000 € des CP de l'action 01 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».